

BILAN ENVIRONNEMENTAL USIRF

SUIVI DE LA CONVENTION D'ENGAGEMENT VOLONTAIRE

Année 2011

1 - PRODUCTION D'ENROBES BITUMINEUX

Il s'agit de l'ensemble du tonnage des enrobés à chaud, tiède / semi-tièdes, à froid fabriqués (par calcul aux parts).

Le calcul du prorata aux parts se fait selon la formule:

$$\text{Tonnage entreprise} = \sum p_i \times t_i$$

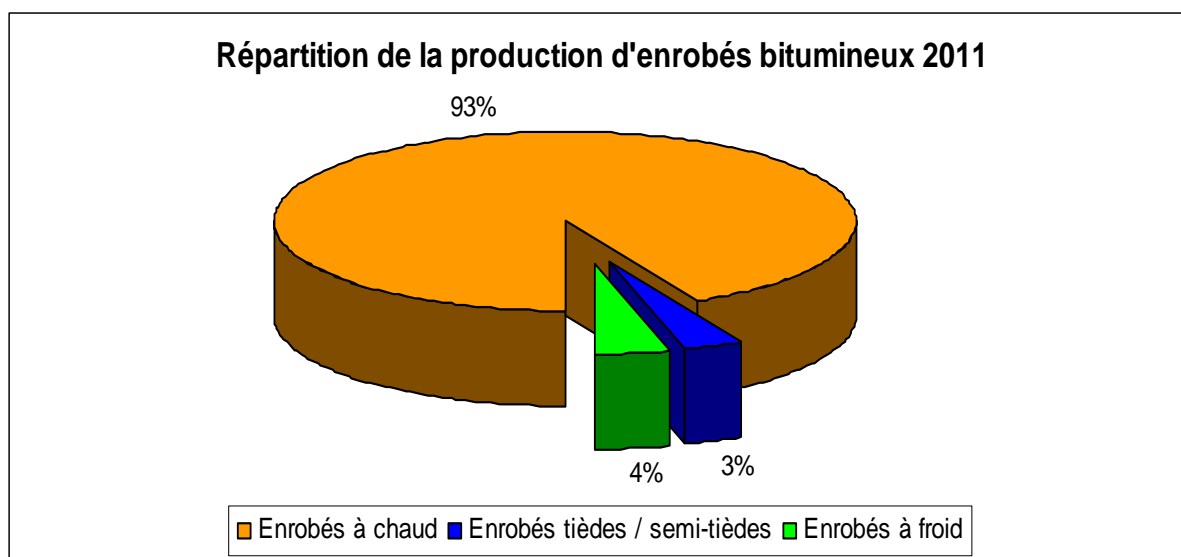
Avec :

p_i : participation de l'entreprise dans le poste i

t_i : tonnage produit dans le poste i

Tonnage enrobés bitumineux				
Année	Enrobés à chaud	Enrobés tièdes / semi-tièdes	Enrobés à froid	Total France
2008	39 800 000	520 000	1 500 000 *	41 820 000
2009	37 850 000	757 000	1 500 000 *	40 107 000
2010	36 300 000	1 000 000	1 500 000 *	38 800 000
2011	36 100 000	1 259 000	1 600 000	38 959 000

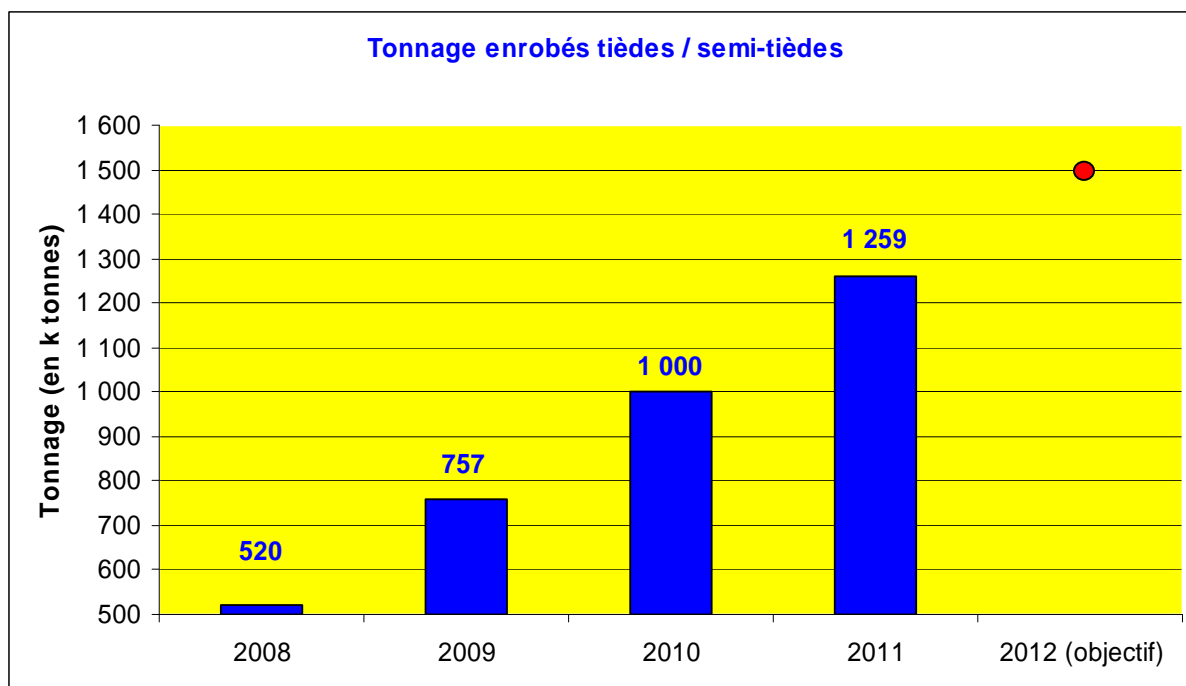
* valeur estimée



2 - LES ENROBES TIEDES

Il s'agit de l'ensemble des enrobés bitumineux fabriqués à une température comprise entre 85° et 140°C suivant les différentes techniques (additivation chimique du liant, bitume pré-additivé, enrobage séquencé, ...).

Rappel : l'objectif de la CEV pour l'année 2012 est de tripler le point zéro, soit atteindre un tonnage de **1 500 000 tonnes**.



3 - RECYCLAGE D'AGREGATS D'ENROBES

Cet indicateur correspond au pourcentage d'agrégats d'enrobés réintroduits dans les formules par rapport à un stock estimé à **7 080 000 tonnes**.

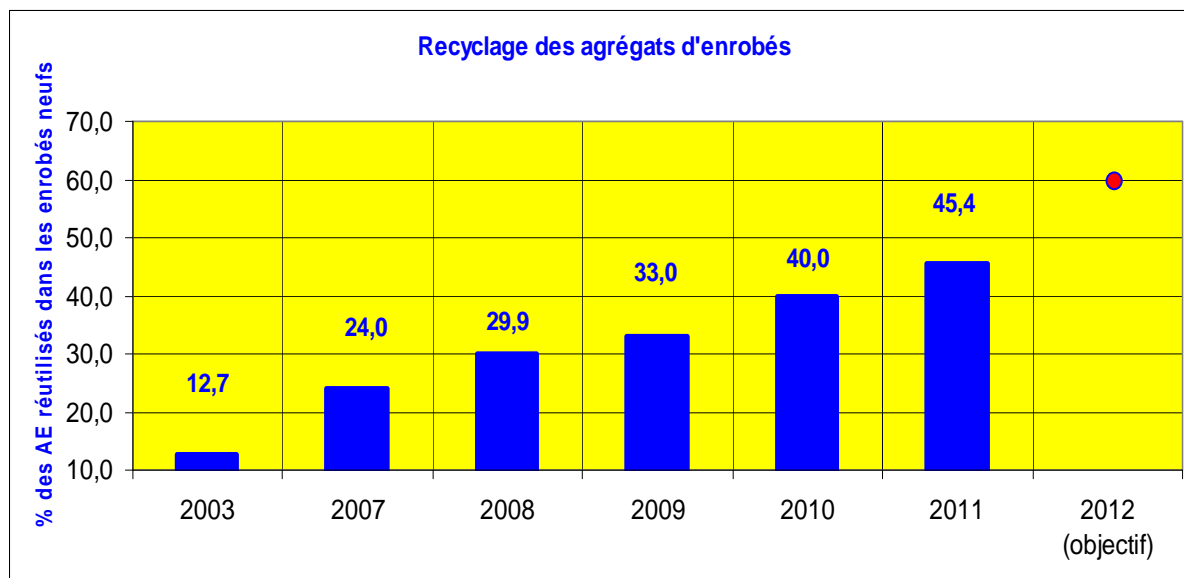
Taux moyen de réintroduction dans les enrobés bitumineux à chaud est de l'ordre de **9,2%**.

Le calcul du prorata aux parts dans les postes, se fait selon la formule:

$$\text{Tonnage agrégats d'enrobés} = \sum \text{pi} \times \text{Tri}$$

Avec :
pi: participation de l'entreprise dans le poste i
Tri: tonnage d'agrégats d'enrobés réutilisés dans le poste i

Rappel : l'objectif de la CEV pour l'année 2012 est d'atteindre un taux de réintroduction des agrégats d'enrobés de **60% du stock total** estimé.



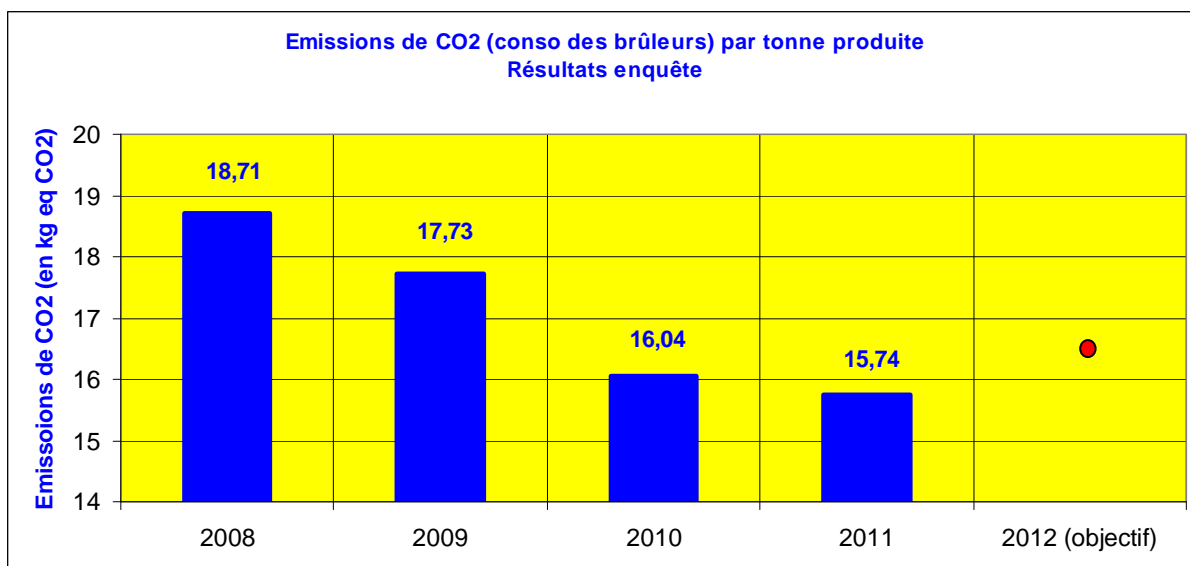
4 - EMISSIONS DES GAZ A EFFET DE SERRE

Cet indicateur correspond aux émissions de gaz à effet de serre exprimés en kilogramme équivalent CO₂ par tonne d'enrobés produites. Dans ce calcul est pris en compte uniquement la part de la consommation de combustible au brûleur (fioul ou gaz naturel).

Rappel : l'objectif de la CEV pour l'année 2012 est de réduire de 10% les émissions de gaz à effet de serre par rapport au point zéro qu'est l'année 2008 (18,71 kg CO₂ eq / tonne enrobés produite).

L'objectif est donc de **16,84 kg CO₂ eq / tonne enrobés produite**.

NB : le chiffre 2010 sur les émissions de CO₂, comportait une erreur et a donc été rectifié en reprenant l'enquête 2010



5 – POSTES D'ENROBAGE ET USINES DE LIANTS

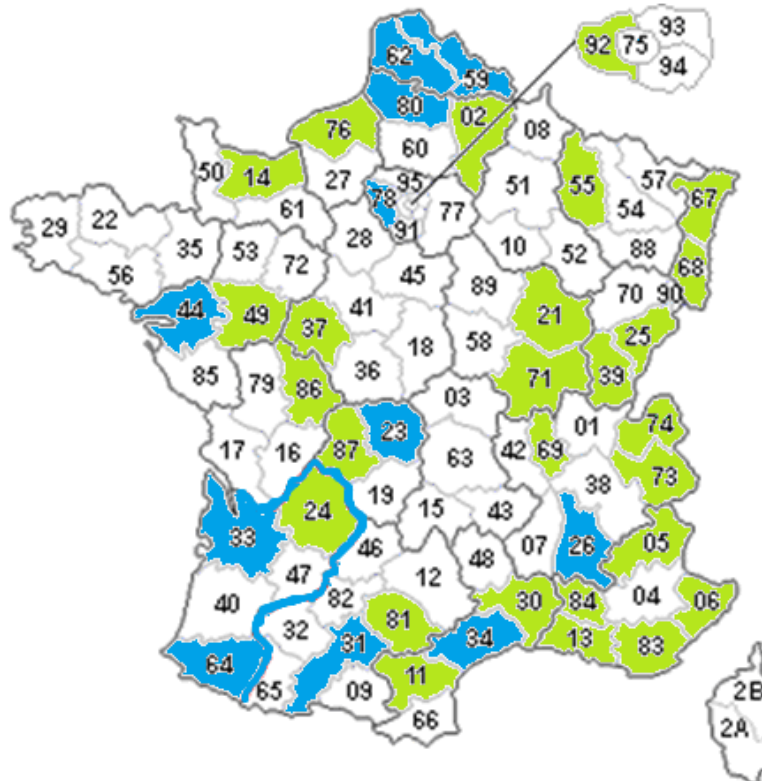
Pourcentages des postes d'enrobage et des usines de liants certifiés iso 14001

Poste d'enrobage en propre	49 % de postes certifiés iso 14001
Usine de liants en propre	66% de postes certifiés iso 14001

6 – Déploiement de l'éco-comparateur SEVE



Maitrise d'ouvrage	12 aines
Entreprises	60 aines
Universités / écoles	10 aines
Utilisateurs	> 2000
Projets	> 2700
Entreprises ne désirant plus utiliser SEVE depuis son passage payant	12 aines



Déploiement de l'éco-comparateur SEVE dans les conseils généraux

NB : bleu = CG utilisant SEVE sous sa forme d'abonnement payant
vert = CG utilisant SEVE sous sa forme gratuite (accès restreint)

NB2 : En Pays de la Loire, utilisateur = Nantes Métropole
En Aquitaine = CETE Sud Ouest
